



Direction générale de l'alimentation
Service de la gouvernance et de l'international dans
les domaines sanitaire et alimentaire
Sous-direction des affaires sanitaires européennes et
internationales
BEPT
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Instruction technique
DGAL/SDASEI/2019-673
24/09/2019

Date de mise en application : 25/09/2019

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/10/2019

Cette instruction abroge :

DGAL/SDASEI/2018-15 du 05/01/2018 : Enquête nationale sur les flux d'équidés exportés à destination des pays tiers pour l'année 2017.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Enquête nationale sur les flux d'équidés exportés à destination des pays tiers pour l'année 2018

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DD(CS)PP

Résumé : L'observatoire économique et social du cheval de l'IFCE doit collecter et valoriser les données sur les flux d'équidés exportés depuis le territoire français à destination des pays tiers et échangés avec les États membres et ainsi mettre à jour la base de données SIRE. Ainsi, chaque année, une enquête nationale sur les flux d'équidés exportés à destination des pays tiers est mise en place.

Par convention avec la DGAL, l'IFCE participe à :

- la mise en forme des certificats sanitaires, à leur traduction, à la préparation des formats dits « pré-remplissables » pour la mise en ligne sur [Exp@don](#),
- la rédaction des fiches techniques et de tout document nécessaire à la compréhension des certificats sanitaires et des protocoles validés entre la France et les pays tiers.

En ce sens, l'IFCE doit être en mesure de fournir à l'inter-profession équine des éléments de décision opportuns, notamment quant à l'implantation de centres de quarantaine.

Pour cela, l'Observatoire économique et social du cheval de l'Institut français du cheval et de l'équitation collecte et valorise les données sur les flux d'équidés exportés depuis le territoire français à destination des Pays Tiers et échangés avec les États Membres et ainsi met à jour la base de données SIRE.

C'est pour cette raison qu'est réalisée, depuis fin 2011, une enquête nationale annuelle sur les flux d'équidés échangés ou exportés.

Pour recenser les chiffres relatifs à l'export pays tiers pour l'année 2018, il vous est demandé de compléter avant **le 31 octobre 2019** le tableau fourni en annexe 1 correspondant aux certificats sanitaires émis en 2018, sous format xls ou ods (pas de document manuscrit). Dans le cas où aucun certificat sanitaire n'a été signé, merci de le préciser.

Ce tableau est à renvoyer par mail à xavier.dornier@ifce.fr avec copie à export.sdasei.dgal@agriculture.gouv.fr

Vous voudrez bien me faire part des difficultés éventuelles que vous rencontrerez dans l'application de cette instruction.

Le directeur général adjoint de l'alimentation
Chef du service de la gouvernance
et de l'international
CVO

Loïc EVAIN

DDCSPP XX

ANNEE

2018

Date :	
DD(CS)PP :	

Si N° SIRE indisponible

Date de signature du certificat	Nom du cheval	N° SIRE	Enregistré au SIRE ?	N°puce (en l'absence de N° SIRE)	Race (si connue)	Ecurie d'origine	Motif de l'exportation (si un retour est prévu, indiquer un type de manifestations)	Pays de transit (Préciser si ce mouvement est notifié dans TRACES)	Destination finale	Type de certificat signé (T = temporaire D = Définitif)

Enregistré da vente - cours D
Etranger non vente - sport T

Ne sais pas vente - élevage

vente - autre
manifestation - course
manifestation - sport
manifestation - elevage
manifestation - autre
Autre pour une durée indéterminée

Autre avec un retour prévu

Ne sais pas

Notice : Liste des certificats d'exportations vers les pays tiers

Merci de bien vouloir **respecter la forme du tableau de saisie** pour en faciliter la compilation au niveau national

N° SIRE :

Il est important pour améliorer la valorisation des données, et l'alimentation de la base SIRE, de remonter au maximum les identifiants individuels des équidés exportés. Lorsqu'il existe, le N° SIRE est l'identifiant le plus adapté.

Cependant, il n'est pas disponible pour l'ensemble des certificats,

- soit l'information ne vous a pas été transmise

- soit l'équidé est un cheval étranger en transit sur le territoire et il n'est pas créé dans la base SIRE.

Une colonne "**Enregistré au SIRE ?**" a été créée pour récolter cette information.

Lorsque cela est possible pourriez-vous renseigner alors le N° de puce.

Motif de l'export :

Afin de vous faciliter la saisie du motif, une liste de valeur est proposée.

L'information principale est de savoir s'il s'agit d'un export pour une "durée illimitée" ou si le retour est déjà prévu à la fin d'une manifestation (compétition, course, spectacle...) par exemple.

Les modalités sont :

vente - course	Le cheval est vendu à l'étranger. précisez l'utilisation si vous la connaissez sinon mettre autre
vente - sport	
vente - élevage	
vente - autre	
manifestation - course	Le cheval part pour une compétition, une course, un spectacle... et revient en France à la fin de la tournée
manifestation - sport	
manifestation - élevage	
manifestation - autre	
Autre pour une durée indéterminée	on ne connaît pas la raison de l'export mais a priori il n'y a pas de retour prévu
Autre avec un retour prévu	le retour est prévu mais on ne connaît pas la raison de l'export
Ne sais pas	aucune information

Type de certificat signé :

Seule l'information "définitif ou temporaire" est suffisante. La saisi du nom précis du certificat n'est pas nécessaire.